



Editorial

Une Bonne nouvelle !

En effet, dans notre premier exemplaire du journal l'ADPêche du mois de juin, nous vous faisions part de nos inquiétudes quant à l'utilisation qui pourrait être faite des terrains situées sur la zone NAUG (Champ de Cacao-Barry, rue des Godeurs). Une bonne nouvelle nous est parvenue récemment concernant cet inquiétant projet d'immeuble au centre du village. Madame l'Architecte des Bâtiments de France ayant refusé la construction d'un immeuble d'habitation à cet endroit pour différentes raisons, ce sont quatre lots donnant sur la rue des Godeurs qui seront désormais constructibles sous l'appellation « Les Villas des Godeurs ».

De ce simple fait, notre village ne devrait pas être défiguré. Tout en restant attentif à ce projet, nous avons tout lieu de nous réjouir.

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, nous avons également le plaisir de vous annoncer l'ouverture du site internet de l'association www.ADPh.asso.fr, lieu d'information et de discussion à propos d'Hardricourt, où chacun peut s'exprimer librement.

A bientôt en ligne et lors de notre prochaine édition au mois de décembre.

Gérard Bazin

L'intercommunalité, quel enjeu pour l'urbanisme ?

La coopération entre communes est nécessaire. Elle existe depuis longtemps déjà. Ainsi les syndicats permettent aux communes de se regrouper pour gérer ensemble un service particulier (eau potable, ordures ménagères...).

Depuis une dizaine d'années, l'Etat incite cependant les communes à coopérer davantage et préconise la création d'Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI). Il existe trois types d'EPCI :

- La communauté urbaine regroupe plusieurs communes d'un seul tenant qui forment un ensemble de 500 000 habitants. Ce type d'EPCI ne nous concerne pas.
- La communauté d'agglomération regroupe plusieurs communes d'un seul tenant autour d'une ou plusieurs communes centres de 15 000 habitants. Ce type d'EPCI peut nous concerner.
- La communauté de communes regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle correspond à des territoires plutôt ruraux. Ce type d'EPCI peut également nous concerner.

Dans tous les cas, même si les PLU restent de la compétence des communes, certaines questions d'aménagement de l'espace, d'environnement ou d'urbanisme sont ou peuvent être de la compétence de la communauté.

Il a donc paru important pour l'ADPH de se pencher sur la question de l'intercommunalité et de vous fournir toute l'information nécessaire, car une communauté est actuellement en cours de création.

La première question est de savoir quelles sont les communes avec lesquelles nous voulons nous associer.

Certains pensent que la communauté doit être la plus large possible et associer Meulan, Les Mureaux et toutes les communes avoisinantes. Il s'agirait alors d'une communauté d'agglomération. D'autres estiment au contraire qu'une communauté regroupant des petites communes avec la commune des Mureaux aboutirait à un déséquilibre certain au profit de la commune la plus importante. Ils prônent donc une communauté de communes regroupant seulement le secteur rive droite.

Pour l'ADPH dont le but est de garder à Hardricourt son caractère de village du Vexin, il semble difficile d'envisager une communauté d'agglomération avec les Mureaux. Les adhérents seront invités à s'exprimer sur ce sujet lors de la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu au mois de novembre.

A l'heure actuelle, 15 communes de la rive droite, dont Hardricourt, se sont regroupées pour envisager la création d'une communauté de communes. L'ADPH ira à la rencontre des élus pour connaître leur position sur la question de l'intercommunalité et sur les problèmes d'urbanisme. Nous vous tiendrons informés. Comme vous le voyez, cette première question est importante. Avec qui voulez-vous vous associer ? Fidèle à sa mission d'information et de réflexion, l'ADPH vous invite à réfléchir et à vous exprimer par courrier ou sur notre site Internet www.ADPh.asso.fr.

Benoît Pincemin

Hardricourt dans le Parc naturel du Vexin ?

Né le 9 mai 1995 le parc naturel du Vexin français a engagé l'état, la région Ile de France, les départements du Val d'Oise et des Yvelines et 95 communes vexinoises dans une action commune et concertée pour protéger la ruralité de son territoire, en assurer le développement économique et encourager la coopération intercommunale.

Le parc naturel du Vexin français a pour objet :

- de protéger ce patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et paysages,
- de contribuer à l'aménagement du territoire,
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche

A ce jour une nouvelle charte est en cours d'élaboration ainsi que les nouveaux critères d'éligibilité. A la veille de cette nouvelle charte on est en droit de se demander quels seraient les avantages et inconvénients à être adhérent du parc.

Hardricourt se trouve tout comme Mezy aux portes du parc. Mezy a adhéré au parc dès l'élaboration de première charte alors que Hardricourt a refusé.

M. CASSAGNE indiquait aux Echos de Meulan en octobre 1995 : "Au départ, le conseil municipal était favorable à cette adhésion, mais les limites du parc fixées sans consultation des communes nous ont paru anormales et aucune discussion pour les modifier n'a été possible. Nous avons préféré conserver la réglementation du POS toujours perfectible qui permet une meilleure gestion des espaces communaux"

Il est vrai que seul le plateau de ces deux communes est concerné et ce plateau n'est recouvert que de champs et / ou forêts.

Nous nous proposons de développer ces deux questions,

Adhésion à l'association ADPH

Prénom : Nom :

Adresse :

Tel : EMail :

déclare adhérer à l'ADPH.

Je joins ma cotisation de 7,5 Euros pour une personne / 12 Euros pour un couple / 15 Euros par foyer
Nom des autres adhérents majeurs du foyer:.....

Je souhaite/ne souhaite pas faire partie d'un Groupe de Travail (Urbanisme, Parc du Vexin, Circulation, Intercommunalité).
Concernant l'Environnement, L'Urbanisme et le Cadre de vie à Hardricourt, je souhaite que l'ADPH s'intéresse plus particulièrement à

Faire parvenir à ADPH, 4, rue du Gibet. 78250 Hardricourt ou remettre à un membre du Conseil d'Administration

.../... "avantages / inconvénients" et possibilité de discussion avec le parc des limites de ce dernier, en allant interviewer les deux municipalités, Hardricourt et Mezy ainsi que les responsables du parc naturel du vexin français.

Entre temps n'hésitez pas à aller surfer sur le site du parc (voir page liens de notre site internet) il vous apportera sans conteste des débuts de réponses ou de questions que nous vous exhortons à nous transmettre notamment par le biais du forum de discussion (toujours sur notre site). Nous nous efforcerons de vous apporter des réponses fiables et étayées.

Martial Merotto

Transformation ex-usine Cacao-Barry

Ca y est, le projet a bel et bien démarré. En effet les 3 actions administratives nécessaires pour transformer l'ancienne usine Cacao-Barry en logements sont effectuées ou en cours d'exécution : La modification urgente du PLU, la demande de permis de construire et la demande de permis de démolition.

En ce qui concerne la modification urgente du PLU, bien que réalisée « à la hussarde » cet hiver (même l'enquêteur public s'est demandé si toute la publicité avait bien été faite autour du projet), elle prend en compte les contraintes inhérentes à ce genre de projet d'immeuble. Au printemps, la société Espace-Conseil d'Aubergenville a déposé un avant-projet de permis de construire pour un projet de 15 logements en accession à la propriété et 58 logements locatifs ainsi que 446 m² de locaux commerciaux en Rez-de-chaussée. L'ensemble se répartit en 4 bâtiments de 2 , 3 ou 4 étages donnant rue Denis Papin, boulevard Michelet et place du Maréchal Leclerc.

Le permis de démolir, déposé au mois de juin, vient d'être accordé par la municipalité et aurait du être affiché sur le bâtiment depuis le 18 août. Les riverains ont jusqu'au 18 octobre pour présenter un éventuel recours. Les travaux devraient certainement démarrer avant la fin de l'année.

Pour plus de détails : www.ADPH.asso.fr

François de Guyenro